



Voulant une paroisse lumineuse et rajeunie, tant comme maison de prière, qu'espace ouvert à tous, nous avons lancé depuis quelques mois un grand projet : la réhabilitation et l'extension des salles paroissiales pour accueillir de 10 à 50 personnes.

Le bâtiment vétuste devait à tout prix être rénové, pour répondre aux normes de sécurité des établissements recevant du public ainsi qu'à celles permettant l'accueil de personnes à mobilité réduite.

#### ● La vision

La conduite de l'étude de ces travaux indispensables, a été accompagnée d'une réflexion plus large :

- Offrir aux jeunes un lieu modernisé, convivial dans lequel ils se sentent bien.
- Permettre aux chorales d'avoir une salle de répétition.
- Proposer aux paroissiens de recevoir après les célébrations en louant la grande salle et la cuisine.

#### ● Le chantier

La phase du gros œuvre (et c'est bien sûr la plus grosse partie de l'investissement) est en cours. Après suivra la reconstruction intérieure : cloisons et plafonds, carrelages, réseaux d'eau et électrique, chauffage, peintures et menuiseries. Puis les façades avec de larges fenêtres.

Ensuite, il faudra s'occuper de l'aménagement intérieur : tables, chaises (bien qu'une partie du mobilier existant ait été récupérée et sera remplacée), équipements pour la cuisine et audiovisuels.

La fin des travaux est prévue avant fin décembre 2022.

#### ● Le financement

Le coût global de cet investissement s'élève à 600 000 €.

Pour nous aider, nous nous appuyons sur le Diocèse de Créteil pour 100 000 €, sur les Chantiers du Cardinal pour 200 000 € et par un emprunt pour 200 000 €.

**Il reste donc plus de 100 000 € à collecter.**

Les locaux paroissiaux n'étant pas une propriété communale, c'est la communauté chrétienne qui porte les efforts financiers et c'est avec votre soutien, que nous mènerons à bien ce beau projet.

Avec vous,

P. Jacques CRAMET

Curé

**Merci !**



Ce don est affecté entièrement aux travaux de la paroisse.

# Devenez Ami(e) de St Christophe

## en participant à la rénovation de nos salles paroissiales !

### BON DE SOUSCRIPTION

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Email : .....

#### \* Je choisis le prélèvement mensuel de

10€  20€  50€  100€  autre \_\_\_\_\_ €

Je joins mon RIB      Date :      Signature :

**Envoyer ce mandat de prélèvement SEPA** à ADC, 2 rue Pasteur Vallery Radot, 94000 CRÉTEIL.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Association Diocésaine de Créteil (ADC) à envoyer des instructions à votre banque et votre banque à débiter votre compte conformément à ces instructions.

Bénéficiaire : ADC / n°ICS : FR19ZZZ309486

*\*Je reste libre de modifier ou de suspendre mon prélèvement sur simple demande à : ADC, 2 rue Pasteur Vallery Radot, 94000 CRÉTEIL ou [ressources@eveche-creteil.ccf.fr](mailto:ressources@eveche-creteil.ccf.fr)*

#### Je fais un don pour :

- **100m de câble électrique** soit **50€** (17€ après déduction fiscale)
  - **50m<sup>2</sup> de peinture flambant neuve** soit **100€** (34€ après déduction fiscale)
  - **1 équipement pour la cuisine ou du mobilier** soit **250€** (85€ après déduction fiscale)
  - **1 nouvelle fenêtre bien isolée** soit **500€** (170€ après déduction fiscale)
  - Autre montant ..... €
- Par chèque à l'ordre de **ADC-Amis de St Christophe** - 2 rue Pasteur Vallery Radot - 94000 Créteil
- Par carte bancaire sur le site [denier.diocese94.fr](http://denier.diocese94.fr) (Affectation « **souscription** » puis « Créteil Amis de St Christophe »)
- Par carte bancaire sur **la borne** en choisissant « **travaux** »

Les dons effectués à l'Association Diocésaine de Créteil peuvent :

- pour les particuliers : permettre une réduction d'impôt sur le revenu égale à 75% du montant du don (dons faits après le 02 juin 2021), dans la limite de 554€, au-delà votre don est déductible à 66% dans la limite de votre revenu net imposable.

- pour les entreprises : être déduits de l'impôt, pour 60% du montant du don, dans la limite de 5 pour mille de leur chiffre d'affaires, reportable sur cinq exercices.

Un reçu fiscal vous sera envoyé en début d'année par email (ou à votre adresse en l'absence d'email)..